

**COMMUNE de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
**19 rue de la Loire**  
**41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**

❖❖❖❖❖❖❖❖  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE du 4 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit SIMONNIN, Maire.

**Nombre de membres en exercice** : 14

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN - Patrick MENON - Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU - Dominique RICHOMME - Emmanuelle LE GALL - Christophe ROCHEREAU - Christine MAUVISSEAU - Philippe VIGIÉ du CAYLA - Isabelle CALLIGARO - Odile JOUET - Jean-Marc TRAZÈRES

**ABSENTS** : Loïc FONTAINE, Patrick BOULET ayant donné pouvoir à Martine CIRET

**Secrétaire de séance** : Odile JOUET

**Date de la convocation** : 27 septembre 2019

**Délibération n°2019-027 – Tarifs des concessions du cimetière communal**

A l'occasion de la création d'un nouvel espace cinéraire (jardin du souvenir, caverne, nouveau columbarium), le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal, comme suit :

- Concession de terrains :
  - 30 ans – concession simple (2,30 m x 1,10 m).....170 €
  - 30 ans – concession double (2,30 m x 2,20 m).....300 €
- Case de l'ancien columbarium :
  - 15 ans.....230 €
  - 30 ans.....400 €
- Case du nouveau columbarium et caverne :
  - 15 ans.....600 €
  - 30 ans.....1 000 €
  - Plaque à graver par le concessionnaire incluse dans le prix de la concession
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :
  - Taxe de dispersion.....70 €
  - Plaque à graver par le concessionnaire incluse dans le prix de la concession

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Benoit SIMONNIN